Le 29 juin 20\_\_

Madame Béatrice Castonguay

Présidente

Conception Arc-en-ciel inc.

1250, rue Fleury E.

Montréal (Québec) H2C 1R1

**Objet : Réponse à votre demande d’explication**

Madame la Présidente,

En réponse à votre demande d’explication concernant la non‑concordance des prix des matériaux de revêtement figurant sur votre facture et dans notre catalogue, nous tenons à vous expliquer quelle en est la raison.

Notre catalogue n’est publié que deux fois par an, soit en janvier et en juillet. Selon la fluctuation du marché, les prix sont souvent sujets à changement, ce qui explique la non‑concordance des prix dans votre cas. C’est pour cette même raison que la note suivante apparait sur chacune des pages de notre catalogue :

**Prix donnés à titre indicatif, sous réserve de modification**

**Consultez notre site Web pour obtenir de l’information actualisée sur les produits.**

En somme, le montant que nous vous avons facturé se rapporte aux prix des produits affichés sur notre site Web au moment où vous avez passé la commande.

Nous nous prions de bien vouloir nous excuser pour les ennuis que cela a pu vous occasionner.

Je vous prie d’agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

La directrice de comptes,

Shu Wei

SW/vn